

حَدَّثَنَا مُحَمَّدٌ، أَخْبَرَنَا وَكِيعٌ، عَنِ الْأَعْمَشِ، عَنْ إِبْرَاهِيمَ
 التَّمِيمِيِّ، عَنْ أَبِيهِ، قَالَ خَطَبَنَا عَلِيٌّ فَقَالَ مَا عِنْدَنَا كِتَابٌ
 نَقْرُؤُهُ إِلَّا كِتَابُ اللَّهِ، وَمَا فِي هَذِهِ الصَّحِيفَةِ فَقَالَ فِيهَا
 الْجَرَاحَاتُ وَأَسْنَانُ الْإِبِلِ، وَالْمَدِينَةُ حَرَمٌ مَا بَيْنَ عِيرٍ إِلَى
 كَذَا، فَمَنْ أَحْدَثَ فِيهَا حَدَثًا أَوْ آوَى فِيهَا مُحَدِّثًا، فَعَلَيْهِ لَعْنَةُ
 اللَّهِ وَالْمَلَائِكَةِ وَالنَّاسِ أَجْمَعِينَ، لَا يَقْبَلُ مِنْهُ صَرْفٌ وَلَا
 عَدْلٌ، وَمَنْ تَوَلَّى غَيْرَ مَوَالِيهِ فَعَلَيْهِ مِثْلُ ذَلِكَ، وَذِمَّةُ
 الْمُسْلِمِينَ وَاحِدَةٌ، فَمَنْ أَخْفَرَ مُسْلِمًا فَعَلَيْهِ مِثْلُ ذَلِكَ.



Rapporté par le père d'Ibrahim at-Tamimi :

`Ali prononça un sermon et dit : « Nous
 n'avons d'autre livre à lire que le Livre d'Allah
 et ce qui est écrit sur ce feuillet, où sont notés



des jugements concernant les blessures (et les représailles), l'âge des chameaux (donnés en Zakat ou comme prix du sang), et le fait que Médine est un sanctuaire entre la montagne d'Air et telle ou telle montagne. Donc, celui qui y introduit une innovation ou commet un péché, ou accorde refuge à un innovateur, subira la malédiction d'Allah, des anges et de tous les gens, et aucune de ses bonnes actions obligatoires ou surérogatoires ne sera acceptée. Et quiconque (un esclave affranchi) prend comme maître quelqu'un d'autre que ses véritables maîtres subira la même malédiction. L'asile accordé par un musulman doit être respecté par tous les musulmans, et celui qui trahit un musulman à ce sujet subira la même malédiction. »